

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 08 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry Martinaud, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

Thierry Martinaud, Peggy Bochet, Wilfried Doudaine, Laëtitia Hermet, Noël Fraisse, Florence Mallein, Aurélien Hoareau, Léa Fanget, Manon Fanget, Lison Bonnard, Fabien Plasson, Cécile Brunon, Alexandre Vagnon.

Mathieu Jurdyc donne procuration à Wilfried Doudaine

Guy Just donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 02 juillet 2026

Secrétaire de séance : Léa Fanget

OBJET : Convention d'occupation entre la commune et l'association « les dahuttes »

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine privé de la commune, à occuper l'emplacement défini à l'article 2.

L'emplacement mis à disposition se compose d'une surface de 7 978 m².

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la signature du bail emphytéotique sans pouvoir excéder 5 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le maire à signer cette convention

DIT que la convention sera signée à la réception du chantier, soit le 23 juillet 2026

DIT qu'elle prendra fin à la date de la signature du bail emphytéotique

DIT qu'elle est annexée à la délibération

Le Maire

Thierry Martinaud



Secrétaire de séance

Léa Fanget

